

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 4 octobre 2010
Présidence de M. Thierry Buche, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 66 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Magali Burdet, Rose-Marie Notz, Catherine Rollandin
MM. Patrick Aeby, Jean-Michel Broggio, Darel Cedraschi, Valdo Chabot,
Thierry Janz, André Kudelski, Christian Lanzrein, Michel Monod, Olivier
Paschoud, Pierre-Alain Patry, Philippe Pilet, Fabrice Rod

Absents : MM. Pascal Barone, Emile Bonjour, Dominique Roulet, François Rousseil

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le **Président** donne lecture de la lettre de démission de Mme Barbara Roulet du 8 septembre 2010.

Mme Catherine Desaulles, du groupe socialistes et indépendants de gauche, domiciliée à la place des Halles 3, qui remplace Mme Barbara Roulet, est assermentée.

Le **Président** salue le retour de M. Jean-Marc Pilloud au sein du Conseil communal en bonne santé.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2010

M. Roland Dumas demande la suppression de la phrase suivante : « M. Roland Dumas ne soutient pas cette motion ». Il a voté et appuyé cette motion, tout en précisant qu'il avait des doutes car le projet pourrait coûter très cher.

M. Sébastien Rod signale que M. Pierre Tzaut était excusé à la séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a assisté le 6 septembre à une conférence de M. David Equey au sujet des compétences des Commissions de gestion et des finances issues des Conseils Communaux ou généraux, de celles des Municipalités et de leurs limites respectives. Les conseillers intéressés peuvent s'adresser à Mme Brentini qui leur enverra par email les documents de cette conférence.

Il a participé le 17 septembre à la partie officielle de la semaine de la mobilité.

Le 26 septembre, les votations fédérale et cantonale ont eu lieu avec le nouveau système de dépouillement Axiome.

Il donne lecture de la lettre de démission de Mme Lilly Bornand reçue ce jour.

Il a reçu une communication du Greffe communal qui l'informe que la salle des commissions vient d'être dotée d'un système Wifi pour l'accès à internet et que le secrétaire municipal est à disposition pour fournir des explications sur le fonctionnement du système.

Il a eu une communication de M. Sébastien Rod qui annonce que M. Armin Aeberhard siègera pour la dernière fois ce soir au sein du Conseil. Il quitte la Commune au mois d'octobre.

5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1159/2010 CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR A L'INTERSECTION DES ROUTES DU LANDAR (RC 770) ET DES MONTS (RC773)

M. Félix Paschoud, président radical de la commission, lit le rapport de la commission. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Bonjour estime qu'il faudra voir de quelle manière la circulation se comporte. Les voitures venant de l'est arriveront peut-être un peu trop vite avec une visibilité réduite à cause du virage. Il sera peut-être nécessaire d'installer un gendarme couché comme celui qui se trouve à la Croix sur Lutry avant le giratoire.

La parole n'est plus demandée et **les conclusions du préavis sont adoptées par le Conseil à l'unanimité**, à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement d'un giratoire au carrefour du Landar.
2. D'accorder le crédit nécessaire à cet aménagement, soit la somme de CHF 334'000.-.
3. D'admettre le mode de financement proposé.
4. De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à répondre aux oppositions.

7. PREAVIS MUNICIPAL NO 1160/2010 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR A LA ROUTE DE SAVUIT

M. Denis Richter, président socialiste de la commission, lit le rapport. Le réaménagement des routes de Savuit et de Crochet a suscité de très nombreuses interrogations et des divergences sont apparues à ce sujet au sein des membres de la commission. La majorité des membres de la commission proposent d'accepter les conclusions du préavis.

Mme Nicole Dentan Grange, membre de la commission, pense que la création d'un trajet piétonnier sécurisé du nord au sud à l'est de la Lutrive est une véritable nécessité. Elle trouve regrettable que dans le préavis ne soit retenue que la réalisation d'un trottoir sur l'axe de la route de Savuit qui ne mène qu'à la gare, la plage ou le poste de police. L'axe de la route de Crochet, qui mène aux écoles, à l'arrêt du bus, à la gare, au bourg et au centre commercial n'aurait qu'une piste piétonnière qui avorte à mi-chemin.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Manoli propose que la Municipalité donne un aperçu de l'historique qui n'a pas été intégré dans le préavis, comme l'a signalé M. Richter dans son rapport.

Mme Aude Savoy répond qu'il n'y a pas d'historique à proprement parler. Il y a eu une vaste discussion sur les variantes qui ont été imaginées. Le préavis fait une synthèse de celles-ci.

M. Erich Kaiser considère que ce préavis regroupe plusieurs sous-préavis, certains plus importants que d'autres. Il pense que la correction du carrefour à l'intersection des routes Ancienne-Ciblerie, Crochet et Sermotier est nécessaire. Il estime souhaitable le débouché Plantaz-Savuit. L'élargissement de Sermotier est plutôt négatif. Il trouve trop cher le franchissement de la ligne CFF. Il propose de voter ce préavis point par point.

M. Jean-Pierre Favre souhaite également une votation sur les sept points séparément.

M. Claude Weber pensait que Mme Dentan Grange allait faire un amendement. Vu qu'elle ne l'a pas fait, M. Weber propose l'**amendement** suivant : étudier la création d'un trottoir le long de la route de Crochet. Il répond à l'intervention de M. Kaiser en disant que la sécurité n'est jamais trop chère.

M. Philippe Mingard dépose un **amendement** concernant le franchissement de la ligne CFF du Simplon. Il propose que le concept pour ce futur franchissement fasse l'objet d'un mini concours financé par la Commune auprès de deux bureaux d'ingénieurs civils de la région pour finaliser un avant-projet économique et compatible avec les exigences de sécurité des CFF.

Deux variantes seront proposées :

- a) Création d'une passerelle préfabriquée posée sur 2 culées implantées en retrait des murs de soutènement existants.
- b) Création dans le gabarit de la route actuelle d'un passage protégé par une glissière de protection entre le trottoir et la route et maintenir un double sens des circulations avec priorité aux véhicules montants.

Le crédit de 1'037'000.- Frs prévu pour cet objet doit être retiré des conclusions du préavis et fera l'objet d'un nouveau préavis dans lequel figurera le détail de l'étude retenue et son prix.

Il dépose un deuxième **amendement** concernant le réaménagement de la route de Crochet. Il propose de prévoir un sens descendant pour la route de Crochet et l'aménagement d'un trottoir sur le côté ouest de la route. Le crédit de 110'000.- Frs prévu pour cet objet doit être retiré des conclusions du préavis et fera l'objet d'un nouveau préavis dans lequel figurera le détail de l'étude retenue et son prix.

M. Félix Paschoud rejoint l'avis de M. Weber, la sécurité n'est jamais trop chère. Il faut créer un trottoir. Il considère qu'il faut voter les amendements et après voter le préavis en fonction des amendements.

M. Roland Dumas estime que la proposition de vote point par point est juste. Il a certains doutes sur le sens unique à la route de Crochet. Il dépose l'amendement suivant : supprimer le point 2.6 dans les conclusions du préavis « élargissement du trottoir côté nord de la route de Sermotier ».

M. Bernard Hagin est surpris comme M. Mingard du prix élevé du passage sur la ligne CFF. Il appuie son amendement en ce qui concerne le passage de la voie CFF.

M. Pierre Bonjour abonde dans le sens de M. Paschoud. L'élément principal de ce préavis est de créer pour la première fois un cheminement piétonnier qui va de Savuit au bourg. Il soutient, pour le passage de la voie CFF, la solution de couverture du tunnel par une dalle. Il s'agit d'une construction statique qui va durer très longtemps.

M. Philippe Sordet demande si la chaussée qui descend en direction du bourg va faire aussi l'objet d'une réflexion.

Mme Aude Savoy répond que ce n'est pas prévu dans ce préavis, mais elle fera à terme l'objet d'une réflexion. Concernant l'amendement sur le franchissement de la ligne CFF, elle explique que la Municipalité a demandé l'avis du bureau d'ingénieurs des CFF. La variante passerelle telle que l'a proposé M. Mingard n'aura pas l'aval des CFF, car ils ne sont pas d'accord que l'on passe sur leurs lignes de contact avec une passerelle métallique. Il faudrait du béton et ils ne sont pas d'accord que l'on vienne se coller au pont, car ils ne pourraient intervenir par la suite pour des travaux d'entretien. De plus, la résistance de l'ouvrage ne le permettrait pas. Le pont est cher, mais cette solution permet de créer un cheminement sécurisé et aussi d'assainir la route. L'idée serait de faire un ouvrage supplémentaire dont les charges ne seraient pas reprises par le tunnel existant, mais par des culées qui seraient installées, ce qui permettrait d'avoir un ouvrage indépendant de celui des CFF. L'élargissement de la chaussée sur le pont existant ne pourra pas se faire, car les CFF exigent un véritable système de retenue. Le mur existant ne pourra pas être démoli.

Concernant l'amendement de la route de Crochet, la Municipalité souhaitait garder un double sens sur la route de Crochet. Les routes de Savuit et Crochet sont des routes collectrices. Si on supprime le double sens sur la route de Crochet et si une des deux routes doit être fermée, alors le trafic se reportera sur la route de la Conversion. Un sens unique impliquerait un trafic supplémentaire. En plus, les voitures roulent moins vite avec un double sens. On peut faire un cheminement piétonnier légèrement surélevé qui assure une sécurité. Le cheminement piétonnier a été arrêté au milieu de la route de Crochet car, dans la partie du haut, la largeur de la route ne permet pas que deux voitures se croisent sans empiéter sur le cheminement piétonnier.

Concernant le report du trafic sur la route de Sermotier, on a constaté une augmentation de la circulation sur cette route. Si l'on installe un sens unique, elle continuera à augmenter. La Commune s'est engagée à prendre des mesures qui ne feraient pas de la route de Sermotier une route de transit.

M. Denis Richter n'est pas convaincu par les arguments de Mme Savoy. Le problème du franchissement du pont CFF se limite à 15 mètres. On peut trouver une solution avec l'assise

actuelle. Pour la route de Crochet, on peut réduire le trottoir de 1.50 mètre à un 1 mètre sur 20 mètres sans préteriter un cheminement sécurisé. Quant à la route Sermotier, la création d'un sens unique depuis la gare, diminuerait la charge du trafic.

M. Philippe Mingard revient sur la passerelle. Elle est tout à fait réalisable en béton préfabriqué. Une autre possibilité est la réalisation d'un cheminement qui nécessiterait des coûts moins importants. Concernant la route de Crochet, si l'on applique qu'un seul sens de circulation, on peut maintenir un trottoir tout le long de la route.

M. Charles Chappuis demande à propos du débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit, si le passage piéton peut être situé à la hauteur de la parcelle n° 304 à l'angle du chemin de Plantaz et de la route de Savuit.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : la possibilité d'implanter un passage piéton à gauche du débouché du chemin de Plantaz, impliquerait que les murs de soutènement soient démolis. La Municipalité avait fait tout son possible, dans le cadre du projet de construction de cette parcelle, pour que ces murs soient maintenus pour des raisons esthétiques. Il y aura aussi un passage piéton à l'ouest du chemin de la Culturaz.

Mme Nicole Dentan Grange signale que si l'on accepte la passerelle sur la voie CFF, il faut aussi accepter la réalisation d'un trottoir sur la route de Crochet jusqu'en haut et non pas un trottoir qui avorte à mi-chemin.

M. Michel Reigner, concernant le passage piéton du débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit, propose de mettre ce passage au début du nouveau trottoir qui va être fait et qui traverse directement au sud du chemin de la Culturaz.

M. Denis Aguet appuie la proposition d'un trottoir complet sur la route de Crochet avec un sens unique descendant.

M. Gaston Asper n'est pas convaincu de l'argument pour maintenir le double sens à la route de Crochet au cas où il arriverait quelque chose sur les routes de Savuit et la Conversion. Il regrette qu'il n'y ait pas au nord de la commune, une signalisation avec les dimensions pour les grands transporteurs. Si un transporteur est encastré dans le tunnel entre le rond point des Moulins et Voisinand, toutes les descentes de Lutry nord-sud seraient fermées.

M. Philippe Mingard pour simplifier les débats, supprime dans ses deux amendements le point concernant le retrait des crédits dans les conclusions du préavis.

M. Vincent Dozin propose de mettre un sens descendant à la route de Savuit. Ceci diminuera les nuisances sonores et la consommation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président met en discussion la proposition de voter point par point présentée par **M. Jean-Pierre Favre**, cette proposition refusée à une évidente majorité par le Conseil.

On procède à la votation des amendements.

Amendement de M. Weber, page 12 point 5 : remplacer « le réaménagement de la route de Crochet » par « la création d'un trottoir le long de la route de Crochet ».

L'amendement de M. Claude Weber est accepté à une évidente majorité (5 voix contre, 6 abstentions).

Amendements de M. Mingard :

1) propose d'amender le franchissement de la ligne CFF du Simplon par la création d'une passerelle préfabriquée posée sur 2 culées implantées en retrait des murs de soutènement existants.

L'amendement de M. Philippe Mingard est refusé (16 voix favorables, 16 abstentions).

2) Prévoir un sens descendant pour la route de Crochet et l'aménagement d'un trottoir sur le côté ouest de la route.

Cet amendement de M. Philippe Mingard n'est pas voté car il ressemble à celui de M. Claude Weber.

Amendement de M. Dumas : supprimer le point 2.6 dans les conclusions du préavis « élargissement du trottoir côté nord de la route de Sermotier ».

L'amendement de M. Roland Dumas est accepté à une évidente majorité (13 voix contre, 8 abstentions).

Les conclusions du préavis amendées sont adoptées par le Conseil à une évidente majorité (2 voix contre, 5 abstentions), à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements suivants :
 - Trottoir sur le tronçon supérieur de la route de Savuit
 - Franchissement de la ligne CFF du Simplon
 - Correction du débouché du chemin de Plantaz sur la route de Savuit
 - Correction de l'assiette du carrefour à l'intersection des routes Ancienne-Ciblerie, Crochet et Sermotier
 - Création d'un trottoir le long de la route de Crochet
 - Réfection complète des routes de Savuit et Crochet
2. D'accorder le crédit nécessaire à ces aménagements, soit la somme de **fr. 2'562'000.-**, moins fr.65'000.-, plus le surcoût dû à la création du trottoir de la route de Crochet.
3. D'admettre le mode de financement proposé.
4. De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à répondre aux oppositions.
8. NOMINATION DES 10 DÉLÉGUÉS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL D'APOL

Le Président appelle M. Jean-François Borgeaud premier vice-président au pupitre, qui le remplacera pendant cette procédure de nomination.

Les différents groupes présentent leurs candidats. Les dix candidats présentés sont élus.

Mme	Juliette	NAPPI
MM.	Félix	PASCHOUD
	Charles	CHAPPUIS
	Alejandro	ARZA
	Olivier	PASCHOUD
	Thierry	BUCHE
	Erich	KAISER

Denis	RICHTER
Claude	WEBER
Jean-Marc	PILLOUD

M. Claude Weber souhaite que lorsque l'on renouvellera les dix sièges lors de la prochaine législature, les pourcentages des différents partis soient respectés.

9. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Pour remplacer Mme Barbara Roulet, M. Denis Aguet, au nom du groupe socialistes et indépendants de gauche, propose la candidature de **Mme Christiane Jost**. Elle est élue à l'unanimité.

M. Félix Paschoud annonce que lors de la séance du 22 septembre de la commission, celle-ci a donné son accord à l'unanimité pour l'achat par la Commune de Lutry de l'immeuble des Echerins.

10. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Pour remplacer Mme Barbara Roulet, M. Denis Aguet, au nom du groupe socialistes et indépendants de gauche, propose la candidature de **M. André Liechti**. Il est élu à l'unanimité.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 536/2010 *Elargissement du chemin de Crêt-Ministre – sécurité piétonnière – aménagement d'un trottoir - état du projet*

N° 537/2010 *Election des conseillers communaux lutryens au Conseil intercommunal de l'Association police Lavaux - APOL*

N° 538/2010 *Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM) Projet d'axes forts de transports publics urbains*

M. André Liechti aurait souhaité recevoir quelques informations sur les études que le Conseil désirait voir lancées par la Municipalité. Il demande à celle-ci, si dans le cadre de ses études elle a pensé, en plus des photomontages de la brochure « réseau-t », à utiliser des moyens de simulation et d'animation qui permettraient de simuler différents flux de circulation et de visualiser ainsi l'incidence réelle. Si ce n'est pas le cas, il émet le **vœu** que la Municipalité demande aux bureaux d'ingénieurs d'utiliser ces moyens pour une présentation future au Conseil et qu'elle libère les crédits nécessaires.

M. Willy Blondel informe que la Municipalité a décidé d'organiser deux exposés le lundi 8 novembre 2010 à 19h00 en salle du Conseil communal :

- Le schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) par Mme Seghin, Cheffe de projet
- Réseau d'axes forts de transports publics urbains : création d'une ligne de bus à haut niveau de service reliant Lutry à Bussigny par M.Chassard, Chef de projet.

Préavis pour la séance du 8 novembre 2010

Plan partiel d'affectation modifiant la limite des constructions du 21 mars 1958 de la route cantonale no 780a (route de Lavaux), à l'intersection avec la route de Savuit.

Implantation d'une station de distribution GNC (Gaz naturel carburant) à Lutry.

Amélioration de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire.

Arrêté d'imposition.

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité n'a pas répondu dans le délai réglementaire à la motion de M. Denis Aguet, concernant l'aide individuelle au logement, parce que cette motion soulève diverses questions qui ont nécessité des contacts avec le Service de l'économie, du logement et du tourisme cantonal. Elle s'engage à répondre d'ici à la fin de l'année.

12. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES EN POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Lucien Chamorel informe que l'APOL a déjà été acceptée à Grandvaux, Cully, Epesses, Riex et Rivaz. Cette semaine la votation aura lieu au Conseil communal de Puidoux et de Villette et en dernier à Chexbres et Saint-Saphorin.

Il communique que le 31 octobre 2010 à 17h00 aura lieu au Caveau du Château un spectacle de lecture d'après des nouvelles et des extraits du journal de C.-F. Ramuz.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 22h21.

La prochaine séance est fixée au 8 novembre 2010 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

T. Buche

P. Brentini